NATIONS UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/C.5/43/1/Add.3
28 avril 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session
Cinquième Commission
Point 115 de la liste préliminaire*

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1988-1989

PREVISIONS REVISEES

Additif

Partie IV (2)

Application de la recommandation 29 du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies, concernant les fonctions du Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales

Rapport du Secrétaire général

1. La recommandation 29 du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies 1/, que l'Assemblée générale a approuvée par sa résolution 41/213, est ainsi libellée :

> "Compte tenu de la nécessité d'éviter les doubles emplois, les fonctions du Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales devraient être transférées au Département des services de conférence en ce qui concerne les services techniques (comme l'édition des documents) et au Département des affaires économiques et sociales internationales pour ce qui est des questions de fond, du service des séances et de la coordination."

---

* A/43/50.

11p.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

2. Dans son rapport d'activité 2/ sur l'application de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale et dans une mise à jour 3/ de ce rapport, le Secrétaire général a annoncé sa décision de transférer au Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, aux affaires de l'Assemblée générale et aux services de secrétariat (sect. B.3 du chapitre premier du budget-programme) les fonctions du Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales (chap. 8 du budget-programme) consistant à fournir des services techniques de secrétariat pour des réunions intergouvernementales et des réunions connexes, ainsi que pour des conférences spéciales. Le Secrétaire général a revu cette décision à la suite de l'examen de la question à la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale, comme l'Assemblée l'y a invité par sa résolution 42/211 [par. 10 e)].

3. Il est à noter tout d'abord que le secrétariat technique intégré du Conseil économique et social, de la Deuxième Commission et des autres organes intergouvernementaux à vocation économique ou sociale a longtemps été assuré par une unité administrative distincte du Secrétariat. Avant l'adoption par l'Assemblée générale, le 20 décembre 1977, de sa résolution 32/197 sur la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies, cette fonction était dévolue à ce qui était alors le Département des affaires économiques et sociales, qui comportait un secrétariat du Conseil économique et social. En application de la résolution 32/197, la fonction en question a été détachée du Département organique, et confiée à une unité administrative directement au service des organes intergouvernementaux concernés, à même de s'acquitter en toute impartialité de la tâche délicate qui lui était assignée. Les moyens dont disposait le Secrétariat pour exercer cette fonction ont été à cette occasion notablement renforcés. Le nouveau bureau qui en était chargé (Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales) a ainsi pu diversifier et renforcer les services fournis aux organes intergouvernementaux à vocation économique et sociale. Le Bureau s'est en outre vu confier diverses fonctions interorganisations qui relevaient précédemment du Bureau des affaires interorganisations, supprimé comme le voulait l'esprit de la résolution 32/197 de l'Assemblée générale.

4. La recommandation 25 (3) du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau tendait notamment à ce que les pouvoirs du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale soient renforcés pour ce qui est de la coordination, à l'intérieur du système des Nations Unies, dans le domaine du développement et de la coopération économique internationale. Pour donner effet à cette recommandation, le Secrétaire général a décidé de confier les attributions interorganisations précédemment dévolues au Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales au Bureau du Directeur général 4/, et plus précisément au Sous-Secrétaire général attaché à ce bureau. Cette mesure a facilité la décision de ne pas pourvoir le poste de sous-secrétaire général qui relevait précédemment du Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales. Ce remaniement, qui va dans le sens de la rationalisation, a aussi permis à l'unité administrative concernée de se concentrer sur sa tâche principale, qui consiste à fournir des services techniques intégrés au Conseil économique et social et à d'autres organes intergouvernementaux.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

5. L'expression "services techniques de secrétariat", telle qu'elle est employée dans la résolution 32/197 de l'Assemblée générale, n'a pas le même sens que le terme "services de conférence" tel qu'il est employé dans l'énoncé des attributions du Département des services de conférence. Selon la définition donnée au paragraphe 61 e) de la résolution 32/197, la prestation de services techniques de secrétariat consiste notamment : "à organiser et à coordonner la fourniture, par les sections intéressées du Secrétariat, de services d'appui fonctionnel, en particulier de documentation, pour répondre aux besoins des organes susmentionnés, à faire en sorte que les départements organiques intéressés soient tenus au courant de l'évolution des travaux effectués par ces organes, notamment des résolutions et des décisions qu'ils ont adoptées, et à veiller à ce que ces organes soient informés des mesures prises pour donner suite à leurs décisions par les services du Secrétariat intéressés;".

6. En revanche, les services de conférence comprennent la planification de l'utilisation des services et installations prévus pour les réunions, la prestation dans les salles de conférence de services d'interprétation et autres, et la planification et la production de la documentation et des comptes rendus de séances. Au Département des services de conférence, le traitement de la documentation et la production de comptes rendus de séances comprennent les fonctions suivantes : contrôle des documents, contrôle rédactionnel, rédaction de comptes rendus sténographiques de séances, rédaction de comptes rendus analytiques de séances, recherche de références, traduction, dactylographie/traitement de textes, reproduction et distribution.

7. Pour s'acquitter de ses attributions en matière de prestation de services techniques de secrétariat, de planification, de programmation et de suivi de la production de la documentation, et de contrôle rédactionnel, la Division des affaires du Conseil économique et social et des services de secrétariat, qui a remplacé le Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales, a pour mission :

a) De faire en sorte que la matière des travaux des réunions intergouvernementales et intersecrétariats leur soit présentée sous une forme qui leur permette de fonctionner efficacement et rationnellement, compte tenu des décisions des organes délibérants et autres directives pertinentes;

b) De veiller à ce que les réunions soient organisées de telle façon que les participants puissent travailler efficacement et rapidement;

c) Avec le concours du Département des services de conférence, d'arrêter le programme des réunions, compte tenu des besoins en salles de conférence, services d'interprétation et services de rédaction de comptes rendus, et de prendre les dispositions voulues pour le traitement de la documentation;

d) D'annoncer les réunions à tous les participants;

e) D'aider les présidents d'organes à planifier, organiser et diriger les travaux;

f) De réunir les apports de diverses sources nécessaires pour les réunions;

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

g) D'élaborer des ordres du jour provisoires ou de participer à leur élaboration et à leur rédaction, et de prendre les dispositions voulues pour leur publication, avec le cas échéant des annotations, et la publication de rapports connexes;

h) De tenir les services organiques informés des travaux des organes intergouvernementaux, notamment de l'adoption de résolutions ou décisions qui les intéressent;

i) De veiller à ce que les organes intergouvernementaux soient informés des mesures prises par le système des Nations Unies pour donner effet à leurs décisions.

8. Toutes ces activités sont étroitement liées et exigent des contacts réguliers avec les organes intergouvernementaux ou les participants aux réunions et conférences desservies. Pour les mener à bien, il est absolument indispensable de bien connaître les règlements antérieurs, et surtout les pratiques établies. Ce deuxième point vaut aussi pour la fonction de contrôle rédactionnel. Les éditeurs dont les fonctions relèvent des services techniques de secrétariat éditent les documents dans la langue dans laquelle ils sont soumis. Avant la soumission d'un document pour traitement, ils s'assurent que celui-ci est conforme aux pratiques établies, qu'il se rapporte bien aux travaux de l'organe auquel il est destiné et qu'il est conforme aux décisions des organes délibérants. La section d'édition dresse en outre un calendrier de production de la documentation, planifiant l'échelonnement des documents selon le programme de travail des différentes réunions. Le Secrétaire général est convaincu que cette intégration du service des séances, de l'édition et de la planification et de la programmation de la documentation est une formule viable du point de vue administratif et du point de vue de la gestion, et note que cette formule a d'ailleurs fait ses preuves.

9. Sur le point de savoir de quelle unité administrative doivent relever les fonctions de l'ancien Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales, il est à souligner que les travaux de l'Assemblée générale et ceux du Conseil économique et social sont liés sur le plan de la procédure, et qu'en matière de services techniques ou de services de séance, les besoins des deux organes, et par conséquent le type de dispositions que doit prendre le Secrétariat pour y répondre, sont similaires. Le Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales fournissait des services techniques de secrétariat non seulement au Conseil économique et social et à ses organes subsidiaires, mais aussi à la Deuxième Commission et à la Troisième Commission de l'Assemblée générale, ainsi qu'aux organes subsidiaires de l'Assemblée générale et aux conférences spéciales s'occupant de questions économiques et sociales. Le Bureau apportait aussi son concours au Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale pour l'élaboration de la partie de l'ordre du jour de l'Assemblée consacrée aux questions économiques et sociales et pour les divers aspects de l'organisation des travaux portant sur ces questions, et faisait notamment des recommandations sur le renvoi des questions aux différentes commissions. Etant donné que la Division des affaires de l'Assemblée générale fournissait traditionnellement, de façon intégrée, des services techniques analogues dans son domaine de compétence, il faut voir dans la décision de confier les fonctions de l'ancien Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales au Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

politiques et aux affaires de l'Assemblée générale une mesure pragmatique qui, administrativement et sur le plan de l'organisation, s'inscrit dans la logique de la rationalisation du Secrétariat. Séparer, dans le cas du Conseil ou celui de l'Assemblée, les services techniques et les services d'édition aurait pour effet de réduire sensiblement la capacité du Secrétariat de fournir de façon intégrée des services techniques de secrétariat aux organes intergouvernementaux. Des fonctions d'édition sont certes accomplies par le Département des services de conférence et d'autres départements ou bureaux 5/, mais il est apparu clairement que les services techniques de secrétariat intégrés fournis par l'ancien Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales et par la Division des affaires de l'Assemblée générale étaient similaires, comme il ressort d'ailleurs de l'énoncé de leurs attributions respectives 6/. En outre, le décalage entre les sessions de l'Assemblée générale et celles du Conseil économique et social autorise une utilisation plus souple et plus efficace des ressources, et permet en particulier de tirer le meilleur parti de l'expérience des secrétaires de comités et commissions, des éditeurs et du personnel d'appui.

10. Pour ce qui est de l'autre élément de la recommandation 29, qui a trait au transfert de fonctions au Département des affaires économiques et sociales internationales, il est à signaler que le Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales ne s'était jamais occupé de questions de fond, ni en tant que bureau autonome, ni lorsqu'il relevait encore de ce qui était alors le Département des affaires économiques et sociales. En fait, selon le paragraphe 62 de l'annexe à la résolution 32/197 de l'Assemblée générale, la fourniture de services techniques de secrétariat au sens de l'alinéa e) du paragraphe 61 de la même annexe devait être considérée comme une fonction distincte à confier à une unité administrative distincte. De plus, plusieurs des organes intergouvernementaux auxquels le Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales fournissait des services techniques de secrétariat s'occupent de questions qui ne relèvent pas des attributions de fond du Département des affaires économiques et sociales internationales. Ce point est particulièrement important eu égard à la restructuration des secteurs économique et social et au transfert à l'Office des Nations Unies à Vienne d'activités à caractère social.

11. En résumé, le Secrétaire général considère que le regroupement au Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, aux affaires de l'Assemblée générale et aux services de secrétariat des services techniques de secrétariat nécessaires pour les sessions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et les réunions liées aux travaux du Conseil garantit le service efficace des sessions des organes intergouvernementaux et d'autres réunions intergouvernementales, et permet de tenir les différents services organiques du Secrétariat pleinement informés des travaux qui les intéressent. L'unité administrative qui est devenue la Division des affaires du Conseil économique et social et des services de secrétariat continuera de fonctionner en tant qu'unité distincte et de fournir des services techniques de secrétariat aux organes intergouvernementaux concernés, selon la pratique établie et avec la même impartialité que par le passé. Cette formule a aussi le mérite d'être suffisamment souple pour permettre d'appliquer d'autres recommandations du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau, notamment celles tendant à une utilisation plus efficace des ressources en personnel et à la rationalisation et au

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

renforcement des services d'appui fournis aux organes intergouvernementaux. Eu égard à l'ensemble des recommandations du Groupe et aux dispositions de la résolution 32/197 de l'Assemblée générale sur la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies, le meilleur moyen d'éviter les doubles emplois et d'offrir des services efficaces aux réunions et conférences intergouvernementales concernées consistait à regrouper dans un même bureau les fonctions de prestation de services techniques destinés à ces réunions et conférences, et c'est précisément ce qu'a fait le Secrétaire général.

12. Les fonctions et attributions élargies du Bureau des affaires politiques, des affaires de l'Assemblée générale et des services de secrétariat exposées initialement dans le budget-programme de l'exercice biennal 1988-1989 1/, ont été modifiées comme il est indiqué aux paragraphes 6 et 7 du rapport d'activité du Secrétaire général sur l'application de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale 3/. Les réductions d'effectifs proposées en application de la recommandation 15 du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau, qui seront d'ailleurs facilitées par la rationalisation résultant du regroupement des fonctions dans un seul bureau, sont indiquées dans les tableaux ci-joints. La répartition des réductions d'effectifs pourra bien entendu être revue d'après les conclusions auxquelles sera parvenue la Commission spéciale du Conseil économique et social chargée d'entreprendre l'étude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

POSTES NECESSAIRES (BUDGET ORDINAIRE)
1988-1989

Chapitre 1.B.3 : Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, aux affaires de l'Assemblée générale et aux services de secrétariat (Division des affaires de l'Assemblée générale, Division des affaires du Conseil économique et social et des services de secrétariat et Division des droits des Palestiniens)

Catégorie	Postes permanents			Postes temporaires			Ensemble des postes		
	Effectif initial - Janvier 1988	Modifications proposées	Effectif proposé - Décembre 1989	Effectif initial - Janvier 1988	Modifications proposées	Effectif proposé - Décembre 1989	Effectif initial - Janvier 1988	Modifications proposées	Effectif proposé - Décembre 1989
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									
SGA	1	-	1	-	-	-	1	-	1
SSG a/	1	-	1	-	-	-	1	-	1
D-2	2	-	2	-	-	-	2	-	2
D-1	2	-	2	1	-	1	3	-	3
P-5	6	(2)	4	1	-	1	7	(2)	5
P-4	9	(1)	8	2	-	2	11	(1)	10
P-3	8	(1)	7	8	(1)	7	16	(2)	14
P-2	3	-	3	-	-	-	3	-	3
Total	32	(4)	28	12	(1)	11	44	(5)	39
Agents des services généraux									
1re classe	4	-	4	-	-	-	4	-	4
Autres classes	21	(2)	19	8	(1)	7	29	(3)	26
Total	25	(2)	23	8	(1)	7	33	(3)	30
Total général	57	(6)	51	20	(2)	18	77	(8)	69

a/ Poste actuellement vacant, non pourvu dans l'attente d'une décision sur la réduction des effectifs des SGA/SSG.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Chapitre 1.B.3 : Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, aux affaires de l'Assemblée générale et aux services de secrétariat (Division des affaires de l'Assemblée générale)

Catégorie	Postes permanents			Postes temporaires			Ensemble des postes		
	Effectif initial - Janvier 1988	Modifications proposées	Effectif proposé - Décembre 1989	Effectif initial - Janvier 1988	Modifications proposées	Effectif proposé - Décembre 1989	Effectif initial - Janvier 1988	Modifications proposées	Effectif proposé - Décembre 1989
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									
SGA	1	-	1	-	-	-	1	-	1
SSG	-	-	-	-	-	-	-	-	-
D-2	1	-	1	-	-	-	1	-	1
D-1	1	-	1	-	-	-	1	-	1
P-5	2	-	2	-	-	-	2	-	2
P-4	3	-	3	-	-	-	3	-	3
P-3	2	-	2	1	-	1	3	-	3
P-2	2	-	2	-	-	-	2	-	2
Total	12	-	12	1	-	1	13	-	13
Agents des services généraux									
1re classe	2	-	2	-	-	-	2	-	2
Autres classes	6	-	6	-	-	-	6	-	6
Total	8	-	8	-	-	-	8	-	8
Total général	20	-	20	1	-	1	21	-	21

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Chapitre 1.B.3 : Division des affaires du Conseil économique et social et des services de secrétariat

Catégorie	Postes permanents		
	Effectif initial - Janvier 1988	Modifications proposées	Effectif proposé - Décembre 1989
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
SGA	-	-	-
SSG a/	1	-	1
D-2	1	-	1
D-1	1	-	1
P-5	4	(2)	2
P-4	6	(1)	5
P-3	6	(1)	5
P-2	1	-	1
Total	20	(4)	16
Agents des services généraux			
1re classe	2	-	2
Autres classes	15	(2)	13
Total	17	(2)	15
Total général	37	(6)	31

a/ Poste actuellement vacant, non pourvu dans l'attente d'une décision sur la réduction des effectifs des SGA/SSG.

Best Copy Available

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Chapitre 1.B.4 : Division des droits des Palestiniens

Catégorie	Postes temporaires		
	Effectif initial - Janvier 1988	Modifications proposées	Effectif proposé - Décembre 1989
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
SGA	-	-	-
SSG	-	-	-
D-2	-	-	-
D-1	1	-	1
P-5	1	-	1
P-4	2	-	2
P-3	7	(1)	6
P-2	-	-	-
Total	11	(1)	10
Agents des services généraux			
1re classe	-	-	-
Autres classes	8	(1)	7
Total	8	(1)	7
Total général	19	(2)	17

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Notes

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Supplément No 49 (A/41/49).

2/ A/42/234.

3/ A/C.5/42/2/Rev.1.

4/ Voir A/42/234, par. 30 b/.

5/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-deuxième session, Supplément No 7 (A/42/7), par. 29.25.

6/ Voir ST/SGB/Organization/Section F/Rev.2 et ST/SGB/163.

7/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-deuxième session, Supplément No 6 (A/42/6), chap. Ier, par. 1.73 à 1.97.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library